ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

merlu et cabillaud

Question écrite n° 65616

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la reconstitution des stocks de cabillaud et de merlu. La communication de la commission au Conseil et au Parlement européen, en date du 12 juin, indique que, compte tenu des stocks critiques de ces poissons, des plans de reconstitution pluriannuels d'au moins cinq ans seraient mis en oeuvre. Alors que la biomasse du stock reproducteur ne permettrait plus la reconstitution par reproduction, l'interdiction pure et simple de pêche mettrait en péril l'activité de pêche dans son ensemble du fait des pêcheries mixtes (églefin, plie, sole, merlan...). De plus, les cours desdites espèces seraient inévitablement à la hausse. Alors qu'un Français consomme, en moyenne, 21 kg de poisson par an, il lui demande quelles sont les mesures que la France défendra pour préserver l'activité des pêcheurs (notamment en termes de compensation financière) ainsi que les moyens qui seront mis en oeuvre pour contrôler une envolée des prix à la consommation.

Données clés

Auteur : M. Guy Lengagne
Circonscription : Pas-de-Calais (5e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65616
Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5113